

Notification 2026/009

18 juin 2026

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### **Examens externes de l'IPBES portant sur l'évaluation de l'aménagement du territoire et de la connectivité écologique, ainsi que sur la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques**

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a le plaisir d'attirer l'attention des Parties et des parties prenantes sur une notification publiée par le Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) concernant les possibilités d'examen externe en cours pour deux évaluations.

Le Secrétariat de l'IPBES a lancé l'examen externe des projets de chapitres et du résumé à l'intention des décideurs politiques de l'évaluation méthodologique de l'aménagement du territoire intégré tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique (évaluation de l'aménagement du territoire et de la connectivité), qui est désormais ouvert du 1er juin au 26 juillet 2026 (8 semaines) aux experts intéressés et qualifiés ainsi qu'aux gouvernements.

Par ailleurs, la première évaluation externe des projets de chapitres de la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques est ouverte du 15 juin au 8 août 2026 (8 semaines) aux experts intéressés et qualifiés.

Des ateliers de dialogue en ligne seront organisés par l'IPBES afin d'accompagner les processus d'examen. La phase d'examen externe constitue un élément essentiel du cycle d'évaluation de l'IPBES, contribuant à la qualité scientifique, à la crédibilité et à la pertinence politique des évaluations grâce à une large participation d'experts et de parties prenantes.

Conformément aux décisions de la Conférence des Parties encourageant la participation aux activités pertinentes de l'IPBES, les Parties à la CMS et les parties prenantes concernées sont invitées à participer à ces évaluations externes. Ces évaluations présentent un intérêt direct pour les travaux de la Convention, notamment en ce qui concerne la connectivité écologique et la conservation des espèces migratrices. Afin de soutenir davantage ce processus, le Secrétariat de la CMS prépare actuellement une contribution à ces évaluations, qui fera l'objet d'une consultation avec le Groupe de travail sur la connectivité écologique du Conseil scientifique de la CMS.

De plus amples informations sont disponibles dans les notifications [EM/2026/14](#) et [EM/2026/18](#) de l'IPBES.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>